



République française

Département de l'Hérault

Canton de Saint Pons de Thomières

Commune  **de Rosis**

Séance du 25 juillet 2016

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Sébastien ALLIES - Mme Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Stéphane SAUTEREL-

Membre(s) absent(s) excusé (s): - Mme Magali CAZALS (Pouvoir Anne Maurel), Mme Arlette ARAGON (Pouvoir germain FARENQ), Nathalie MENDES (pouvoir Daniel Bourdon)

Secrétaire de séance : Sébastien ALLIES.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de séance du 3 mai 2016.
2. CCMHL – Décision du CM sur l'Arrêté Préfectoral portant projet de fusion.
3. CCMHL – Attribution de fonds de concours pour réfection du sol du communal MC.
4. CCMHL – Attribution de fonds de concours pour installation de rampes et barrières de sécurité.
5. CCMHL – Attribution de fonds de concours pour isolation des menuiseries du gîte communal 3 épis.
6. CCMHL – Attribution de fonds de concours pour dégâts orages intempéries 2014.
7. CCMHL – Attribution de fonds de concours pour aménagement d'une aire de jeux pour enfants à Andabre.
8. CCMHL –fonds de concours - pour la numérisation des actes d'état civil- **Plan de financement définitif.**
9. CCMHL –fonds de concours- pour travaux isolation dortoir du gîte MC- **Plan de financement définitif.**
10. CCMHL –fonds de concours - pour installation chaudière à bois gîte MC - **Plan de financement définitif.**
11. Cession de terrain privé ou sont implantés la source et le bassin de Madale.
12. Cession de terrain privé ou sont implantés la source et le bassin de Douch.
13. Cession de terrain privé ou sont implantés la source et le bassin de Rogainard.
14. Maison communale de Compeyre – le point sur les travaux.
15. Budget de l'eau – Décision Modificative n°1-Prévision amortissements et titres annulés.
16. Budget Communal – Décision Modificative n°1 – Régularisation comptable.
17. Douch – Renouvellement des labels « gîtes de France » et « Tourisme handicap ».
18. Douch – installation et inauguration d'une stèle à la mémoire des médaillés militaires.
19. SAFER – Cession de biens vacants et sans maître.
20. Douch – Projet de remise en état de la piste d'accès au plateau du Caroux.
21. PLU – Projet de planning de réunions concernant le PLU de la commune.
22. HTES TERRE D'OC – Etude Centre Bourg
23. Rando communale de Rosis.
24. Agenda des travaux en cours ou réalisés.
25. Informations calendrier.

ORDRE DU JOUR DETAILLE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUILLET 2016

1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE MAI 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil :

Adopté.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : /

2 - CCMHL- APPROBATION DE L'ARRETE RELATIF AU PROJET DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES MHL ET MONTS DE LACAUNE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que, le schéma départemental de coopération intercommunale du Tarn, prévoit la fusion de la communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc avec la communauté de commune des Monts de Lacaune à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il indique que dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, l'arrêté Préfectoral de projet de périmètre de la nouvelle communauté de commune issue de cette fusion, ainsi que les projets de statuts du nouvel EPCI tel qu'il en ressort, ont été » adressé aux commines membres.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis sur cette nouvelle organisation territoriale qui nous est proposée et d'approuver ce projet de périmètre.

Avis du Conseil : *Adopte le projet de périmètre proposé.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : /

3 - CCMHL – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR REFECTION DU SOL DU GITE COMMUNAL MC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du dernier conseil communautaire la CCMHL a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant la réfection du sol du gîte communal MC de Douch :

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	737,70 €	50 %
Autofinancement communal	737,70 €	50 %
TOTAL	1 475,41 €	100.00 %

Il indique que ce revêtement vient de nous être livré et qu'il vient d'être mis en place par René et l'employé communal.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information*

4 - CCMHL – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR INSTALLATION DE RAMPES DE SECURITE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du dernier conseil communautaire la CCMHL a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant l'installation de rampes pour la sécurisation des escaliers du chemin du Calvaire à Andabre et de barrières de protection dans le hameau de Douch.

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	2 047,60 €	50,00 %

Autofinancement communal	2 047,60 €	50,00 %
TOTAL	4 095,20 €	100.00 %

La mise en place de rampes à Andabre et de barrières de sécurité à Douch sera effectuée par l'artisan Jacques Roussel du Cabaret.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information.*

5 - CCMHL – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR ISOLATION DES MENUISERIES DU GITE 3 EPIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du dernier conseil communautaire la CCMHL a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant l'isolation des menuiseries du gîte communal 3 épis de Douch.

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	4 650,46 €	50 %
Autofinancement communal	4 650,46 €	50 %
TOTAL	9 300,92 €	100.00 %

Les travaux seront probablement effectués après la période estivale lors des travaux de rénovation du gîte programmés du 19 au 30 septembre.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information.*

6 - CCMHL – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR DEGATS ORAGES « PONT DU CROS »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du dernier conseil communautaire la CCMHL a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant les dégâts d'orages du pont du hameau du CROS

	MONTANT HT	%
Conseil Régional Occitanie	3 711,00 €	12%
Préfecture Hérault	7 422,00 €	24%
Communauté de Communes (FDC)	6 803,94€	22%
Autofinancement communal	12 986,06€	42%
TOTAL	30 927,0 €	100.00 %

Les travaux de remise en état du pont du CROS sont programmés pour début octobre 2016.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information.*

7- CCMHL – ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AMENAGEMENT AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors du dernier conseil communautaire la CCMHL a validé les dispositions techniques et financières du dossier concernant a attribué à notre commune

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	1123,50 €	50 %
Autofinancement communal	1123,50 €	50 %
TOTAL	2247,00 €	100.00 %

L'aménagement de l'aire de jeux pour enfant d' Andabre sera réalisé dès le retour de congés de l'employé communal et dès que nous aurons reçu la totalité des modules commandés.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information*

8 - CCMHL –FONDS DE CONCOURS – NUMERISATION ACTES D'ETAT CIVIL - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider le plan de financement définitif suivant, afin que la Communauté de Communes puisse procéder au paiement du solde du fonds de concours sur délibération concordante entre les deux collectivités, dans le cadre de la numérisation des actes d'état civil.

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	1 667 ,70 €	50,00 %
Autofinancement communal	1 667, 70 €	50,00 %
TOTAL	3 335, 40 €	100.00 %

Avis du Conseil : *Valide le plan de financement définitif proposé.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

9 - CCMHL – FONDS DE CONCOURS - ISOLATION DU GITE MC - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider le plan de financement définitif suivant, afin que la Communauté de Communes puisse procéder au paiement du solde du fonds de concours sur délibération concordante entre les deux collectivités, pour les travaux d'isolation du dortoir et de la toiture du gîte communal MC de Douch.

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	4 780,58 €	49,93 %
Autofinancement communal	4 794,45 €	50,07 %
TOTAL	9 575,03 €	100.00 %

Avis du Conseil : *Valide le plan de financement définitif proposé.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

10- CCMHL - FONDS DE CONCOURS- CHAUDIERE A BOIS - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de valider le plan de financement définitif suivant, afin que la communauté de communes puisse procéder au paiement du solde du fonds de concours sur délibération concordante entre les deux collectivités dans le cadre du remplacement de la chaudière à bois du gîte MC de Douch.

	MONTANT HT	%
Conseil Départemental Hérault	2 508,00 €	19,32 %
Préfecture Hérault	2 500,00 €	19,25 %
Communauté de Communes (FDC)	3 764 ,00 €	28,99 %
Autofinancement communal	4 212 ,61 €	32,44 %
TOTAL	12 984,61 €	100.00 %

Avis du Conseil : *Valide le plan de financement définitif proposé.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

11 - MADALE - CESSIION DE TERRAIN PRIVE OU EST IMPLANTEE UNE SOURCE A USAGE D'EAU POTABLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la source de Madale et le bassin sont implantés sur une parcelle de terrain qui appartient à Madame Roques et à son fils, et que nous devons en qualité de gestionnaire distributeur d'eau potable d'en devenir les propriétaires avant que le transfert de compétence programmé pour le 1er janvier 2017 soit effectif.

Il indique qu'en l'occurrence, contact a été pris avec le propriétaire du terrain où sont implantés la source de Madale et le bassin d'alimentation qui sont situés sur une parcelle de terrain cadastrée n°396.

Il précise que l'intéressé est favorable à une cession à titre gracieux de la partie de terrain concerné par la source et le bassin, mais souhaite que la dite parcelle soit divisée par bornage en 3 lots A-B-C, délimités par Géomètre expert.

Il s'avère qu'il est reconnu qu'un prélèvement sur la surverse est techniquement présent et alimente son jardin à l'aval et qu'il y a lieu que cet usage soit maintenu dans le cadre de la cession.

Il propose que la surverse ainsi que l'eau qui rejaille de la parcelle « B » soit orientée vers un bassin à usage de jardin et que la commune prenne à sa charge le terrassement et la pose de la conduite qui va alimenter le dit bassin.

Il indique toutefois que dans le cadre de l'exploitation de la ressource s'il n'y a pas assez d'eau, la priorité est l'eau potable.

Il demande au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à engager la dépense nécessaire aux frais de bornage, d'acte notarié, aux travaux d'enfouissement et à l'acquisition de matériel nécessaire pour acheminer la surverse vers un bassin privé et à signer tout acte afférent.

Avis du Conseil : le Conseil émet un avis favorable à engager la dépense nécessaire aux frais de bornage délimitant en 3 lots la parcelle concernée. Des devis de travaux pour assurer la surverse au propriétaire seront sollicités.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote : 1 (*)

(*) M. Moïse Roques, dont la mère est propriétaire de la parcelle en cause, ne participe pas au vote.

12 - DOUCH -CESSION DE TERRAIN PRIVE OU EST IMPLANTEE UNE SOURCE A USAGE D'EAU POTABLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la source Douch et le bassin sont implantés sur une parcelle de terrain qui appartient au Centre Bouddhiste Zen Deshimaru de Douch, et que nous devons en qualité de gestionnaire distributeur d'eau potable en devenir les propriétaires avant que le transfert de compétence programmé pour le 1er janvier 2017 soit effectif.

Il s'avère que le terrain où sont implantés le bassin de 200m³ qui est utilisé comme réserve incendie, ainsi que le captage et le bassin de distribution où se trouvent les surpresseurs qui alimentent Douch sont sur la propriété du Centre bouddhiste ZEN Deshimaru.

Il indique contact a été pris avec le responsable du Centre M. Loïc Vuillemin qui fera part à ses supérieurs des propositions formulées par la commune concernant la cession de la partie de parcelle qui est nécessaire à la mise en place dans le cadre de la DUP, d'un périmètre de protection.

Il précise que les parcelles concernées seront délimitées par un géomètre expert en plein accord avec les responsables de l'association Zen Deshimaru,

Il s'avère qu'il est reconnu qu'un prélèvement sur la surverse est techniquement présent et alimente leur jardin et qu'il y a lieu que cet usage soit maintenu dans le cadre de la cession.

Il propose d'autre part que l'on procède à l'échange de la dite parcelle avec deux parcelles communales qui jouxtent leur propriété, cadastrées section E Bancouriech n° 83 bis et 86.

Il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire aux frais de bornage, d'acte notarié, aux travaux d'enfouissement à l'acquisition de matériel nécessaire pour acheminer la surverse au droit de propriété et à signer tout acte afférent.

Il indique en outre, que l'intéressé souhaite également que lui soit vendue au prix du Marché soit 0,045€ le m², une parcelle de terrain où se trouve une ruine non cadastrée qui jouxte leur propriété et qui devra faire l'objet d'un bornage et d'un acte notarié qui sera pris en charge par le centre Bouddhiste.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Avis du Conseil : Le Conseil estime que les parcelles de terrain proposées à l'échange pour acquérir la source sont trop importantes et souhaite qu'une transaction financière soit éventuellement proposée aux intéressés.

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

13 - ROGAINARD- CESSION DE TERRAIN PRIVE OU EST IMPLANTEE UNE SOURCE A USAGE D'EAU POTABLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la source de Rogainard et le bassin sont implantés sur une parcelle de terrain qui appartient à Patrick Bonnel et à sa famille, et que nous devons en qualité de gestionnaire distributeur d'eau potable d'en devenir les propriétaires avant que le transfert de compétence programmé pour le 1er janvier 2017 soit effectif.

Il indique que contact a été pris avec Patrick Bonnel et les discussions sont toujours en cours pour connaître sa décision et savoir s'il est favorable à la cession de la partie de parcelle qui est nécessaire à la mise en place dans le cadre de la DUP, d'un périmètre de protection qui sera délimité par le géomètre expert.

Il s'avère qu'il est reconnu qu'un prélèvement sur la surverse est techniquement présent et alimente des cultures proches du hameau du Cabaret et qu'il y a lieu que cet usage soit maintenu dans le cadre de la cession.

Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager les frais nécessaires à cette cession (frais de bornage et acte notarié).

Avis du Conseil : *Demande à ce que l'intéressé fasse une proposition financière pour la cession de la parcelle concernée.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

14 - COMPEYRE - PROJET DE TRAVAUX DE LA MAISON COMMUNALE DE COMPEYRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les travaux concernant la maison, communale de Compeyre doit faire l'objet d'interventions urgentes sous peine de perdre les subventions qui ont été notifiées à ce dossier et qui concerne notamment, l'isolation des murs, de la toiture, l'électrification etc...

Il indique en outre, que compte tenu de l'état de la toiture, les tuiles qui bordent la maison côté route, se sont déjà détachées et que d'autres menacent de le faire, il se doit en conséquence, de faire application, de son devoir de police et prescrire la réparation de la toiture.

Il indique que suite à la requête de conseillers municipaux qui souhaitent donner une autre destination que celle initialement prévue et proposent d'envisager de le destiner en un hébergement locatif, des esquisses ont été sollicitées auprès de l'archi de la communauté.

Il précise que trois esquisses viennent de nous être proposées par l'architecte de la communauté. A partir de là, l'électricien sera contacté pour déterminer l'emplacement du compteur électrique, des points lumineux et des prises indispensables pour réaliser les travaux d'isolation.

Il précise toutefois, que le financement des équipements nouveaux qui figurent sur l'esquisse retenue devra faire l'objet de demande de subventions complémentaires dès que nous en connaissons le montant.

Il indique qu'en ce qui concerne le devis des travaux d'isolation des murs et de la toiture, la trame pour établir un nouveau devis de main d'œuvre auprès d'entrepreneurs, est disponible en mairie et peut être confiée sans trop tarder à un entrepreneur.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Avis du Conseil : *Le conseil prend acte que de la remise en état de la toiture dont les tuiles menacent de tomber sur la chaussée et présentent un danger pour la sécurité soit réalisée.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

15- BUDGET DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – PREVISIONS AMORTISSEMENTS ET TITRES ANNULES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions faites lors du BP 2016 pour les amortissements des immobilisations.

Il indique que les mandatements de ces amortissements doivent être fait au centime près.

Il indique également qu'il y a lieu de prévoir les financements pour des titres annulés sur l'exercice antérieur

Il demande au membre du Conseil de l'autoriser à régulariser les modifications comptables suivantes :

	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 6811	Dépenses de fonctionnement		+ 1.00 €
Article 777	Recettes de fonctionnement		+ 1.00 €
Article 1391	Dépenses d'investissement		+ 1.00 €
Article 2813	Recettes d'investissement		+ 1.00 €
Article 673	Dépenses de fonctionnement		+ 500.00 €
Article 6061	Dépenses de fonctionnement	-500.00 €	

Avis du Conseil : *Adopte les modifications proposées*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

16 - BUDGET COMMUNAL- DECISION MODIFICATIVE N° 1 - REGULARISATION COMPTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de prendre les décisions modificatives pour diverses régularisations comptables qui concernent :

- La Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, qui vient de nous notifier le montant des intérêts dus au titre de la ligne de trésorerie souscrite pour permettre le paiement des travaux du pont d'Andabre.
- La régularisation du remplacement des modules de jeux du jardin d'enfant d'Andabre.
- Le nouvel équipement de la Maison du Mouflon et du Caroux

Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à régulariser ces modifications comptables.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
LIGNE DE TRESORERIE		
Article 66111 Dépenses de fonctionnement		+ 160.00 €
Article 6228 Dépenses de fonctionnement	-160.00 €	
JEUX ENFANTS		
2188-119 Dépenses d'investissement		+ 3000.00 €
1327-119 Recettes d'investissement		+ 1123.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		+ 1877.00 €
023 Virement à la section d'investissement		+ 1877.00 €
6228 Dépenses de fonctionnement	-1877.00 €	
EQUIPEMENT MAISON MOUFLON		
2183-180 Dépenses d'investissement		+ 4000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement		+ 4000.00 €
023 Virement à la section d'investissement		+ 4000.00 €
6228 Dépenses de fonctionnement	-4000.00 €	

Avis du Conseil : *Adopte les modifications proposées.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

17 - DOUCH – RENOUELEMENT DES LABELS GITES DE FRANCE ET TOURISME HANDICAP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du renouvellement du **label 3 épis Gîtes de France**, procédera à un contrôle de notre établissement courant septembre. Il y a donc lieu, préalablement à cette visite, de vérifier l'état de nos équipements, et leurs éventuels remplacement (appareils ménagers, literie, vaisselle, rideaux de douches) et d'entreprendre de menus travaux d'entretien (Peinture des murs, de nettoyage de la façade et de la cour d'entrée au karcher, et nettoyage approfondi des salles d'eau.

Il indique également que le renouvellement du label tourisme handicap affecté au gîte 3 épis sera également visité par cette association le 6 septembre.

Il précise qu'avant ces visites il y aura lieu de prendre toutes les dispositions permettant l'amélioration de cet hébergement.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à ces propositions.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

18-DOUCH – INSTALLATION D'UNE STELE A LA MEMOIRE DES MEDAILLES MILITAIRES DE L'HERAULT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la stèle à la mémoire des médaillés militaires de l'Hérault vient d'être érigée en lieu et place comme il en avait été convenu, à savoir, de l'installer à proximité de l'étoile érigée à la mémoire du maquis de Bir Hakeim.

Il indique que cette stèle a été mise en place par René et Fabrice. Reste désormais qu'à aménager un petit muret et quelques dalles pour rendre ce carré militaire plus homogène.

Il indique également qu'à cette occasion, la croix sur socle qui menaçait le mur du cimetière a été redressée et recelée.

Le Président des Médailleurs militaires et Michel Pla, membre de cette association ont fixé la date de l'inauguration qui rassemblera bon nombre de personnalités et d'anciens combattants au **10 septembre 2016**.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

19 - SAFER OCCITANIE – CESSION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la réunion qui a eu lieu à Fraïsse avec les services de la Safer, venu proposer à la Communauté de Communes de signer une convention afin d'utiliser l'outil VigiFoncier qui permet la transmission de l'information du marché foncier sur le territoire : (Informations sur les projets de vente transmises par les notaires à la Safer Occitanie (DIA), les rétrocessions opérées à la Safer Occitanie sur les avis de préemptions et les appels à candidatures publiés).

Il indique que cette convention s'appliquera à la communauté de communes et aux communs membres.

Il précise d'autre part que nous avons été avisé que le Préfet va nous proposer prochainement d'incorporer dans le domaine communal par délibérations du Conseil les biens vacants et sans maitre environ (20ha). Cette incorporation sera constatée par arrêté du maire.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier qui sera enregistré par acte administratif.

Avis du Conseil : *Favorable à l'incorporation des biens vacants et sans maitre à la commune.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

20 - DOUCH – PROJET DE REMISE EN ETAT DE LA PISTE D'ACCES AU MASSIF DU CAROUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état de dégradation de la piste qui permet d'accéder au plateau du Caroux et qui nécessite d'être restaurée afin d'assurer la sécurité des usagers du massif notamment en cas d'accidents.

Il indique cette piste anciennement DFCI a été rétrocédée à la commune qui en est désormais responsable.

Il indique que lors de l'Assemblée générale du GIECE, il a interpellé les Présidents des sociétés de chasse qui gravitent autour du Caroux en leur demandant une contribution pour que ces travaux qui vont nécessiter l'intervention d'un tracto pelle ou d'un bull, l'apport de « tout venant » pour boucher les ornières et les crevasses, réaliser des « passes lis » en béton, pour canaliser les eaux de ruissellement, soient rapidement réalisés.

Il précise qu'un courrier sera également adressé au Pdt des ACCA des communes concernées afin qu'ils contribuent eux aussi à ces travaux de restauration.

Il propose donc dans un premier temps, de solliciter le GIECE pour qu'il assure la maîtrise d'œuvre de ce projet et fournisse un devis des travaux.

Il indique par ailleurs qu'il vient d'adresser un courrier au Colonel commandant le SDIS et au Pdt du Conseil départemental pour les informer du danger que constitue cette piste au cas il faudrait intervenir en cas d'incendie ou de secours aux personnes.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier et de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à sa réalisation.

Avis du Conseil : *le Conseil autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès des institutionnels pour envisager les travaux de remise en état de la piste.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

21- PLU COMMUNE DE ROSIS - PROJET DE PLANNING du RENDU DES ARCHITECTES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de planning jusqu'à la fin de l'année que vient de nous proposer le cabinet d'architectes en charge d'élaborer le PLU de notre commune.

Il indique que les architectes nous présenteront le travail qu'ils ont effectué, **le jeudi 28 juillet 2016 à 14h00.**

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre note de cette réunion.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

22- HTES TERRES D'OC – ETUDE CENTRE BOURG-REUNION DE LANCEMENT AVEC L'AGENCE « TURBINES »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre du projet d'aménagement des « centres bourgs » évoqué lors de précédents conseils, la commune avait répondu favorablement à l'appel à projet lancé et porté par le territoire des Hautes terres d'oc, en lien avec notre communauté de communes et qui concerne le périmètre du terrain de foot d'Andabre.

Il indique que le cabinet d'études « turbines » en charge de ce dossier nous propose une rencontre dans le cadre de la réunion de lancement de l'étude « centre-bourg », portée par le Territoire des Hautes Terres d'Oc, le **Mardi 26 Juillet 2016 à 9h** en Mairie d'Andabre , puis visite sur site.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre note de cette réunion.

Avis du Conseil : 11 *Prend acte de l'information.*

23- RANDO COMMUNALE DE ROSIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la rando communale organisée par la commune de Rosis aura lieu cette année sur le Massif du Caroux le **dimanche 25 septembre 2016.**

Il propose donc avec les conseillers communaux intéressés de préparer l'organisation de ce projet pour déterminer l'itinéraire qui sera proposé afin de le communiquer rapidement aux institutionnels, aux Offices de Tourisme et sur site internet.

Avis du Conseil : *Prend acte de l'information.*

Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :

24 - AGENDA DES TRAVAUX EN COURS OU REALISES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'avancement des travaux suivants :

- **Les travaux** concernant la remise en état du le chemin de la Palisse par l'entreprise Ferrini ont débuté le 4 juillet 2016 pour une durée de 15 jours. Ils sont aujourd'hui terminés et le chemin entièrement nettoyé.
- **Les travaux** concernant la restauration du Pont du Cros et la remise en état des murs du pont seront examinés avec l'entreprise Ferrini lundi 25 juillet afin de déterminer la date du début de travaux.
- **Début août le syndicat de la vallée de la Mare** dans le cadre du transfert de compétences de la gestion de l'eau de notre commune, effectuera un état des lieux des sources et bassins de la commune.
- **Les poteaux** installés sur le parking de Compeyre ont été enlevés pour permettre la mise en place d'un jeu de boules ? à suivre.
- **Les travaux** de remise en état du chemin des gorges d'Héric rendu impraticable par des chutes de pierres et de terre, ont nécessité l'intervention de la commune avec un engin de TP. Ils sont terminés.
- **Les travaux de la salle d'eau** du gîte MC qui ont débuté début juin, sont terminés, 3 douches à l'italienne ont été mises en place par les services du GRETA. La salle d'eau sera prochainement rénovée.
- **La pose du parquet** dans le dortoir du gîte MC est terminée ainsi que la peinture des marches de l'escalier d'accès.
- **Les travaux en enrobé fin** de la sortie d'Andabre jusqu'en limite de la commune de Castanet le haut, sont programmés courant Juillet.
- **Les travaux en enrobé fin** de toute la traversée d'Andabre avec marquage débiteront courant juillet.

- **Les travaux d'installation** des modules de jeu, destinés à l'aire de jeu pour enfant débuteront dès réception de la totalité des modules.
- **A Cours le Haut**, suite à notre courrier, l'immeuble menaçant ruine, propriété de M. Aboucaya qui présentait un péril pour les usagers, vient d'être sécurisé par l'intéressé, qui interviendra dès cet été pour effectuer les réparations qui s'imposent.
- **A Andabre**, Le vestiaire situé en bordure du jeu de boules a fait l'objet de travaux d'isolation sur la toiture et de mise en peinture des façades. La porte et le volet du bâtiment ont été remplacés. La cabine téléphonique désormais inutilisable sera prochainement déposée.

25 -

INFORMATION CALENDRIER INSTITUTIONNEL

- 6 juillet - 08h45** - CCMHL - Réunion avec les présidents des Offices de tourisme et les maires concernés.
- 7 juillet-08h45** – CCMHL - Salle des Mariages la Salvetat- réunion du groupe de travail « finances et fiscalité ».
- 28 juillet - 14h00** – Andabre – Réunion avec architectes en charge du PLU communal.
- 5 août -17h00** – Brassac vialavert – Conseil syndical Htes Terres d'OC
- 8 septembre - 08h45** – CCMHL - la Salvetat salle des mariages - réunion groupe de travail « compétences » spécial « assainissement ordures ménagères, voirie & EP ».
- 10 Septembre – 11h** – Douch -Inauguration de la stèle érigée à la mémoire des médaillés militaires.
- 12 Septembre – 10h** – La Salvetat - Visite préfet et sous-préfet à la CCMHL.
- 12 Septembre - 14 h** - Convocation Tribunal Administratif à Montpellier.
- 15 septembre - 18h00** - La Salvetat - réunion publique OPAH.
- 19 septembre - 14h15** - CCMHL - Mairie de Lacaune - réunion du groupe de travail.
- 22 septembre - 8h45** -CCMHL - Mairie de Lacaune- réunion groupe de travail « compétences » spécial développement Economique & Tourisme ».
- 29 septembre - 10h** - Inauguration par la commune de Combes et l'ONF, des nouvelles stèles de la forêt des écrivains combattants. (La commune de Rosis possède une dizaine d'hectares de cette forêt).
- 5 Aout – 10 h** Réunion avec le responsable technique du syndicat de l'eau pour faire un 1^{er} point en vue du transfert.
- 10 octobre - 08h45** - CCMHL – La Salvetat – Fusion -Compte rendu des réunions de travail.

« L'employé communal est en congé du 25 juillet au 15 Août 2016 »

Fin de la réunion 23h30.



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

